

Qu'est-ce que les nouveaux OPCO ?

La réforme de la formation professionnelle, mise en place le 1^{er} janvier 2019, a transformé les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) en OCPO (opérateurs de compétences).

Les OPCO ont désormais pour mission d'être un support technique aux branches professionnelles, de gérer le financement des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, d'aider les salariés dans leur parcours de formation et d'être un service de proximité pour les TPE et les PME.

Les OPCO sont aujourd'hui au nombre de 11 et ils ont été agréés par le Ministère du Travail le 1^{er} avril 2019. Les voici :

- 1) Santé
- 2) OPCO 2I pour l'industrie
- 3) Construction
- 4) ESSFIMO pour les entreprises à forte intensité de main d'œuvre
- 5) Mobilités
- 6) ATLAS pour les services financiers et de conseil
- 7) OCAPIAT pour l'agriculture, la pêche et l'agroalimentaire
- 8) AFDAS pour la culture, les médias, les loisirs et le sport
- 9) Cohésion sociale
- 10) OPCO Commerce
- 11) Entreprises de proximité dont l'artisanat

Retrouvez l'article complet sur les nouveaux OPCO sur [le blog de CompéForma](#).

[CompéForma](#) vous propose des formations adaptées à vos besoins dans le secteur de l'événementiel, le spectacle, le milieu socio-éducatif et de la VAE. Si vous souhaitez plus d'informations sur nos programmes, n'hésitez pas à [nous contacter](#) !

